



Activités physiques et sportives en santé mentale
Union Européenne
Sport en Tête

Association à but non lucratif (Loi du 1er Juillet 1901)

<http://www.sport-en-tete.fr>

Secrétaire Sport en tête
Service des sports de Ville Evrard
202 av Jean Jaurès
93332 Neuilly sur Marne
Email : b.leredde0epsve.fr

**P.V de l'Assemblée Générale extraordinaire
Du 23 mars 2018**

Lieu : Centre hospitalier de Ville Evrard
Horaires : 13h30- 16h

Ouverture de l'Assemblée Générale par la Présidente à 13h30

Emargement des présents

Il est rappelé par la présidente que cette assemblée générale se tient sur les statuts en vigueur au jour de l'Assemblée Générale.

- **Nombre de voix :** 25 dont 13 procurations
- **Présents :** 12 personnes présentes (représentants d'établissements et individuels)

Mmes AGOSTINI Caroline, PATTE Nadine, DEBRAY Sylvie, SCHULLER Elodie et Mrs FAUL François, DAVENTURE Olivier, KERGARAVAT Sébastien, CAILLARD Laurent, REYNAUD Alain, SOUVESTRE Patrick, LEREDDE Bruno, LERALLIC Patrick.

- **Ordre du jour :**

Présentation des statuts et du règlement intérieur de « Sport en tête » au CA pour modification et validation. Présentation en assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2018 à 13h30.

Projection sur écran des statuts, puis du règlement intérieur :

Échanges et précisions.

Réponses aux différentes questions concernant les modifications proposées par le

CA.

Page 1

Vote du CA des statuts proposés :

Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

- Statuts validés et adoptés en Assemblée Générale

Vote du CA du règlement intérieur proposé:

Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 12

- Règlement intérieur validé et adopté en Assemblée Générale

Approbation de l'ensemble des présents des nouveaux statuts et du règlement intérieur.

A partir de ce jour les statuts approuvés lors de cette Assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2018 sont les statuts de « Sport en tête » .

L'Assemblée générale fait le choix de mettre les statuts et règlement intérieur en ligne sur le site de « Sport en tête » plutôt qu'une diffusion auprès de chaque adhérent.

Ces derniers seront informés par les représentants de régions.

Le secrétaire est mandaté pour procéder aux déclarations en préfecture concernant les modifications de statuts et règlement intérieur.

Clôture de l'Assemblée générale par la Présidente à 16h.

Rédaction :

Bruno LEREDDE secrétaire

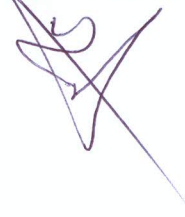
Signature de la présidente

Caroline AGOSTINI



Signature du secrétaire

Bruno LEREDDE



Page 2